

Communiqué de presse, Paris, le 07 septembre 2016

« Inventons la Métropole du Grand Paris » La sélection des sites de l'appel à projets approche

Forte de ses 7 millions d'habitants et de son attractivité entrepreneuriale, la première métropole française a lancé le 18 février dernier un appel à projets international de développement de la qualité de vie urbaine, afin d'inventer de nouveaux espaces innovants, modèles de la ville durable et intelligente. Pour la première fois, les maires se sont réunis pour lancer ensemble et en même temps des projets de *smart city* en de multiples points de la métropole. Cet appel à projets unique et innovant porte ainsi la marque de la cohérence et de l'identité métropolitaine qui se construit et permettra de proposer des réponses concrètes et nouvelles aux défis sociaux, aux enjeux de mutations urbaines et à l'urgence environnementale et d'adaptation au changement climatique, dans le sillage de la COP 21.

Les maires de la métropole apportent des terrains dont ils maîtrisent le foncier et les céderont aux entreprises porteuses des meilleurs projets, après décision d'un jury dont ils sont membres. L'appel à projets fonctionne en « open innovation » et s'adresse à tous les acteurs qui souhaitent inventer la métropole de demain : architectes, urbanistes, promoteurs, investisseurs, start-ups et même associations ou communautés citoyennes. Ils auront la liberté de s'associer en groupements de réponse afin de rivaliser d'idées sur la mixité des usages, l'architecture et l'urbanisme, l'exemplarité environnementale et l'innovation sociale. Leur créativité pourra s'appuyer sur la participation citoyenne et s'élargir aux fonctions de mobilité, logistique ou numérique, ainsi qu'à l'offre culturelle et sportive. Cet appel à projets fait appel à des talents de toutes nationalités.

Des visites durant tout l'été 2016

Durant l'été 2016, les élus métropolitains se sont rendus sur le terrain et ont d'ores et déjà visité la majorité des **110 sites candidats de l'appel à projets**. Ils ont déjà sillonné tous les territoires de la Métropole, y compris sa périphérie jusqu'au hub d'Evry

Des sites exceptionnels sont proposés afin d'inventer de nouveaux quartiers autour des gares qui ponctueront les 200 kms du futur métro en construction autour de Paris. Les entreprises trouveront aussi des sites uniques forgeant l'âme de la Métropole du Grand Paris, en cœur urbain, en bords de rivières, dans d'anciens forts, en zones d'activité en mutation.

Ces visites se poursuivent encore jusqu'à mi-septembre avec les dates du 9, 12 et 15 septembre dans le sud-est (Grand Paris Sud Est Avenir) et le sud de Paris (T12).



Visite de site candidat à Clichy-La-Garenne



Visite de site candidat à Gournay-sur-Marne

JOURNEE DE RENCONTRES ET DEBATS LE 10 OCTOBRE 2016 AU PAVILLON BALTARD

Courant septembre, les candidatures seront étudiées par comité de sélection et la liste complète des sites retenus sera dévoilée le 10 octobre.

Pour l'occasion, une journée exceptionnelle de rencontres et de débats sera organisée au Pavillon Baltard à Nogent-sur-Marne, afin que les entreprises puissent découvrir les sites proposés et échanger avec les maires sur leurs particularités. Les entreprises intéressées repartiront avec un calendrier de créneaux de visites pour se rendre sur les sites qu'elles auront appréciés.

Afin de participer à cette journée exceptionnelle, les entreprises peuvent d'ores et déjà s'inscrire sur www.inventonsmgp.fr

Pour plus d'information ou si vous souhaitez couvrir cet événement, vous trouverez ci-dessous les coordonnées de notre contact presse

À propos de la Métropole du Grand Paris :

La Métropole du Grand Paris, créée le 1^{er} Janvier 2016, est un établissement public de coopération intercommunale, présidé par Patrick Ollier, et qui rassemble 131 communes (Paris, les communes des 3 départements de la petite couronne, Argenteuil, et les communes de la communauté d'agglomération Les Portes de l'Essonne dans le 91). En tout, la métropole rassemble 7 millions d'habitants, ce qui en fait la plus importante métropole française. La Métropole du Grand Paris a pour vocation de gérer au niveau intercommunal les 4 compétences suivantes :

- le développement et l'aménagement économique, social et culturel
- la protection et la mise en valeur de l'environnement et la politique du cadre de vie
- l'aménagement de l'espace métropolitain (à partir du 1er janvier 2017)
- la politique locale de l'habitat (à partir du 1er janvier 2017)